L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 14 SEPTEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

BONNE d'enfant.—On demande une bonne d'enfant, s'adresser à la cuisine. Elle doit être munie de bonnes recommandations. S'adresser au No 94 rue de l'Esplanade, rue Bourbon et Dauphine. 9 sept—

A LOUER.

A Louer—Un jardin, comprenant cotao terrain, et la récolte sur pied à vendre. S'adresser à M. V. Dejoie, 20 Carondelet.
4 sept—S oct—dim, mar, jeud.

A LOUER—Deux magasins, Nos 121 et 123 Royale ; étore spacieuse et convenable pour hôtel garni ou sans garni ; prix modéré. S'adresser au bureau de l'Hôtel St-Charles.—J. B. Trépagnier. 25 août—S sept

A LOUER—Maison 112 rue Dauphine, convenable pour restaurant, buvette, pension, magasin ou café. S'adresser à Jos Ziegler, 61 et 10 rue Royale. 14août—1mois

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Calvin Porter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,845—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Calvin Villars, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
14 sept—14 18 23 Greffier.

Succession de Veuve Mary McMahon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 21,445—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villars, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
14 sept—14 18 23 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 24me jour de juin 1887, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants : Gabrielle Esaggeon vs. Honoré Fabre, sous le No 20,853—Division C : Dans cette affaire soumise la cour considérant que la loi et l'évidence est en faveur de la plaignante et pour les causes données ordonne, qu'il soit ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Françoise Gabrielle Constance Esaggeon contre le défendeur Honoré Fabre, prononçant dès maintenant la dissolution de la communauté d'acquets et gains existant auparavant entre eux, et que les frais soient payés par le défendeur.
Jugement rendu le 2 juin 1887.
Jugement signé le 7 juin 1887.
Signé : H. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-huitième jour de juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
[Signé] M. A. McDONNELL,
29 juil—3f au 30j Député-Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. No 21,883—Frank A. Lynch vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Frank A. Lynch soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et que la cession dont qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Robert P. Upton, notaire, au bureau No 5 Commercial Place, en cette ville, le LUNDI, 3 octobre 1887, à 11 h A.M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit William H. Stehle soient suspendues, et que Armand Pilié, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 30 août 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
13 sept—3f au 3 oct

VENTES PAR LE CONSTABLE

Mme S. Lacoume vs. M. Murphy.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 9442—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par le Hon. Overton, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, intitulée et numérotée, je vendrai à l'enchère publique, à mon entrepôt coin Louisiana Avenue et la rue Magazine, le VENDREDI, 23 septembre 1887, à midi, savoir—
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
A. O. LANDRY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
13 sept—13 18 23

Vingt-Neuvième Tableau Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurance
HOPE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,
Bureau : No 148 rue Gravier.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour les primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1886 :

Sur les risques mar.....	$444,790 46
Sur les risques de mer.....	52,169 43
Sur les risques de rivière.....	38,061 04
	$535,020 93
A ajouter : Primes non acquises en 1885.....	104,534 14—$639,555 07
	$144,493 17
Dividende semi-annuel de 5 000 payé en janvier 1886.	12,500
Dividende semi-annuel de 5 000 déclaré le 12 janvier 1887.....	12,500 00
	25,000 00
Montant réservé pour pertes non réglées.....	18,943 75
Montant reservé pour risques non survenus au 31 décembre 1886..	100,539 42
	$144,493 17

—ACTIF.—

Prêts sur hypothèques.....	$2,216 67
Prêts sur nantissement.....	88,862 00
Billets pour primes.....	12,772 50
Billets à recevoir sur demande.....	27,956 43
Banc d'Epargne.....	56,750 00
Actions de la banque nationale de la Union et autres actions.....	16,491 84
Bilans fonciers.....	4,206 50
Dû par des compagnies d'assurance	3,904 50
Meubles de bureau, coffre-fort, etc.	3,043 07
Primes en voie de perception.....	116,785 99
En caisse.....	48,487 44
Total de l'actif.....	$401,982 17

—PASSIF.—

Capital.....	$250,000 00
Fonds de réserve.....	70,000 00
Réserve pour primes non acquises au 31 décembre 1886..	100,539 42
Pour tous risques.....	18,943 75
Dividende de 5 pour cent déclaré le 12 janvier 1887.....	12,500 00
	$401,982 17

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. A. CHALARON,
Président.
LOUIS BARRETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 12 janvier 1887.
M T. DUCROS, Notaire,
No 136 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 12 février 1887, il a été unanimement résolu qu'un dividende de cinq pour cent (5 p c) sur le capital payable sur demande aux porteurs de la Compagnie de l'année courante le 31 décembre 1886, soit aussi payable sur demande aux actionnaires à cette époque.
Par ordre,
LOUIS BARRETT, Secrétaire.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION

DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868 dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels eont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous donnons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

COMMISSAIRES.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an.....	$12 00
Six mois.....	6 00
Trois mois.....	3 00
Un mois.....	1 00

ÉDITION SEMI-HEBDOMADAIRE.

Un an.....	$6 00
Six mois.....	3 00
Quatre mois.....	2 00
Trois mois.....	50

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 11 OCT. 1887.

AVIS.—Billets $10 seulement,
DEMI-BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 " de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
200 Lots de	200..	40,000
500 Lots de	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100 " "	200..	20,000
100 " "	100..	10,000
100 " "	50..	5,000
2,179 Lots s'élevant à		$525,000

☞ Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser en soumission. Votre écriture devra être distincte et la dernière. Ecrire d'une manière un service plus rapide de la Poste en ne donnant une enveloppe portant votre adresse en plus.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires.
Adresse comme suit par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresse vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
Nouvelle-Orléans, Lne.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui seront chargés des tirages, est une garantie de la parfaite honnêteté qui présidera à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait survenir à soustraire qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que la garantie de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les dépositaires sont une autre banque, sont reconnus par les tribunaux pour être tels. Donc vous avez des contre-signes et des pièces sûres.

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

Grand Tirage à Numéro Simple

—AUX—

GROS LOTS:

$150,000

L'Abeille,

Fondée le 1er Septembre 1827,

est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, en publicité vue des annonces, un excellent organe de publicité.

BUREAUX ET ATELIERS :
No. 72 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

L'ABEILLE

JOURNAL QUOTIDIEN,

DISTRIBUÉ.

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunit sur un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

On s'abonne à la semaine aux portiers et aux magasins de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827,

est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, en publicité vue des annonces, un excellent organe de publicité.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Europe,

Une Bulletin Météorologique,

Une Liste des navires en partance et arrivés pour Liverpool et autres ports étrangers par le Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS :
72 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Schmidt vs Jessie James

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,904—Ex vertu d'un writ de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, No 62 rue Carondelet, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, de la propriété en question décrite, à savoir :

Une belle de terre se tenchant, avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou quelque sorte, située dans le premier district de cette ville et désignée comme étant numéros en à cause indistinctement dans l'état numéro 523 borné par les rues Urquhart, Clouet, Piety et Prom. Longueur des lots numéros un, deux, trois, quatre et cinq mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Urquhart et la même largeur chacun dans la fond par une profondeur comme suit : le lot un forme une profondeur de cent quarante-trois pieds neuf pouces et se trouve à la dite rue Urquhart et Montégut et une profondeur et façade à la dite rue Urquhart de cent cinquante-quatre pieds deux pouces et quatre lignes, et contient trois pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne du lot numéro deux ; le lot numéro deux a une profondeur de cent quarante-trois pieds neuf pouces et sept lignes sur le côté du lot numéro un et cent cinquante-trois pieds dix pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro trois ; le lot numéro trois a une profondeur de cent quarante-trois pieds dix pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro quatre et cent cinquante-trois pieds huit pouces et une ligne sur la ligne de derrière pareille ; le lot numéro quatre a une profondeur de cent quarante-trois pieds huit pouces et sept lignes sur le côté du lot numéro trois et cent cinquante-trois pieds dix pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro cinq ; le lot numéro cinq a une profondeur de cent quarante-trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne du côté numéro quatre et cent quarante-trois pieds cinq pouces et quatre lignes sur la ligne de derrière pareille.

Le terrain No six mesure trente-un pieds neuf pouces de façade rue Montégut ; la même étendue à l'arrière, sur une profondeur de 145 pieds 9 pouces et 5 lignes sur la ligne du terrain No 7.

Les terrains Nos. sept, huit, neuf, dix et onze mesurent trente-un pieds de face à la dite rue Montégut, sur les profondeurs suivantes : Le terrain No. sept a 142 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No 8, et 145 pieds 1 pouce 7 lignes sur la ligne du terrain No. 9 ; le terrain numéro huit a 142 pieds 1 pouce sept lignes sur la ligne du terrain No. 7, et 142 pieds sur la ligne du terrain No 9 ; le lot numéro 9 a 142 pieds sur la ligne du lot numéro 8 a 142 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne du terrain No. 10. Le tout conformément à un plan de Arthur Ble A. Morse, en date du 9 janvier 1884, annexé à l'acte d'achat de la dite propriété par le défendeur de J. F. de Belligmac, en août, pardevant Charles G. Andry, notaire, le 29 juin 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant aux lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
16août—16,23,30—6,13,17septembre

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Alfred Marchand.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 21,854—En vertu d'un writ de fieri facias ; vigari me adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, No 62 rue Carondelet, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, de la propriété en question décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet désigné sous le numéro 413, borné par les rues Esplanade, Lopez, Lopez, Washington et Guyane, sur un demi de Louis H. Pilié, acquis de la ville en date du dix août 1881, annexé à l'acte de vente pardevant Mar ed 27 Ducros, notaire, et desquels mesurant, laquelle portion de terre est composée des lots ci et dix et dix et A, et mesure comme suit : quatre-deux pieds trois pouces et trois lignes de façade rue Esplanade ; vingt-trois pieds huit pouces et deux lignes de façade rue Lopez, et cent soixante-un pieds dix pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles, et cent dix pouces de profondeur sur une ligne parallèle à la rue Washington, et s'étendant vers la rue Guyane et s'étendant vers la rue Lopez, et cent dix-huit pieds trois pouces et une ligne parallèle à la rue Lopez, et s'étendant vers la rue Esplanade ou le point de départ.

Propriété acquise par Mme Rousset, défenderesse, de Voltaire Clarke, par acte pardevant Marcel T. Ducros, notaire, le 20 janvier 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 sept—8 13 20 27—4 8 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de bâtisses et améliorations situées au West End, ensemble avec le bail de valeur pour le terme non expiré.

Michael T. Carroll vs. Daniel Wilson, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 21,893—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Ascan Arende, rue Magazine entre Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Dix certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou quelque sorte, désignés dans l'état comme 522 borné par les rues Urquhart, Clouet, Piety et Prom. Lesquels dits lots sont les mêmes que ceux acquis de Mme Marie Bellechasse, indigène par les numéros deux, trois, quatre, cinq, six, douze, treize, quatorze, quinze et seize sur un plan dressé par G. T. Dunbar, voyer, le 21 janvier 1880, et déposé pour référence en l'étude de William Christy, alors notaire en cette ville, les dits lots numérotés deux, trois, quatre et cinq mesurant chacun vingt-sept pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent soixante-quatre pieds deux pouces et deux lignes, et le lot numéro six mesurant vingt pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur vingt pieds de large en arrière le long de la ligne du lot numéro cinq ; le tout numéro deux à une profondeur de cent quarante-trois pieds neuf pouces et sept lignes sur le côté du lot numéro un et cent quarante-trois pieds dix pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro trois ; le lot numéro trois a une profondeur de cent quarante-trois pieds dix pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro quatre et cent quarante-trois pieds huit pouces et une ligne sur la ligne de derrière pareille ; le lot numéro quatre a une profondeur de cent quarante-trois pieds huit pouces et sept lignes sur le côté du lot numéro trois et cent quarante-trois pieds dix pouces sur la ligne du lot numéro cinq ; et le lot numéro cinq a une profondeur de cent quarante-trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro quatre et cent quarante-trois pieds cinq pouces et quatre lignes sur la ligne de derrière pareille.

Le terrain No six mesure trente-un pieds neuf pouces de façade rue Montégut ; la même étendue à l'arrière, sur une profondeur de 145 pieds 9 pouces et 5 lignes sur la ligne du terrain No. 7.

Les terrains Nos. sept, huit, neuf, dix et onze mesurent trente-un pieds de face à la dite rue Montégut, sur les profondeurs suivantes : Le terrain No. sept a 142 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No. 8, et 145 pieds 1 pouce 7 lignes sur la ligne du terrain No. 9 ; le terrain numéro huit a 142 pieds 1 pouce sept lignes sur la ligne du terrain No. 7, et 142 pieds sur la ligne du terrain No 9 ; le lot numéro 9 a 142 pieds sur la ligne du lot numéro huit a 142 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne du terrain No. 10. Le tout conformément à un plan de Arthur Ble A. Morse, en date du 9 janvier 1884, annexé à l'acte d'achat de la dite propriété par le défendeur de J. F. de Belligmac, en août, pardevant Charles G. Andry, notaire, le 29 juin 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant aux lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
16août—16,23,30—6,13,17septembre

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lucien Baron vs Jason D. Machado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21,875—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs publique, à la Bourse d'Ascan Arende, rue Magazine entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Sixième Section de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No 229 M, et désigné par les rues Magazine, Camp, Berlin et Milton, ledit lot de terre mesurant trente et un pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt pieds deux pouces entre lignes parallèles, avec un pouce de moins ou plus, le même lot de terre que le défendeur a acquis de Mme Wilhelmine Wiltz par acte pardevant Ernest Cossmagne, notaire, le 28 août 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 août—30 sept 6 13 20 27 oct 1

Avis aux Créanciers.
Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. Les seuls valeurs qui naîtront alors et dont on pourra attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre R. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de M. Williams, pour $50,606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal a été prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne reste donc plus que les fonds appartenant aux créanciers de l'Association dont les adresses vont maintenant être liquidées finalement.

Les créances dont on nous informent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant dans les réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TREMHOLM,
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.)

M. Aronstein.
F. Alpuste.
Joseph Batt.
Jno. Bell & Co.
W. R. Bell.
B. Benjamin & Co.,
Louis Bahne.
L. Beboist.
J. Brandon.
J. F. Barthelemy.
Bernard Bros.,
C. Barbe.
J. A. Bladby & Co.
Jos. Bellspeil & Co.
Samuel Bandera.
James D. Coleman.
Amelia Couturier.
Lucy Curtis.
Creole Fire Co. No. 9.
P. Casey.
Eugene Coulon.
J. Casseard.
C. M. Chipps.
Louis Chapiels.
Mrs. Dubois.
Mrs. Antoine De Galla.
T. B. Duncan.
P. Degan.
A. and J. Denis.
Dominique Dorr.
O. Drouet.
A. Dumestre.
Mrs. Carl Co.
S. Escoffier.
Florian Flanagy.
Foley, Cooper & Co.,
J. A. Forbaldize.
Fritz & Brandes.
J. B. Fraudin.
Gustave Furste.
Feiber & Gonsenhain.
Miss Ogst. Fourrande.
Joseph Gatsinger.
T. Gennedy.
Isadore Gerard.
Goldenbow & Kelly.
G. H. Gardner & Co.,
S. Guirard.
R. J. Hamilton.
J. M. Homans & Co.,
Miss Jones Hill.
C. C. Hahn.
Mary Isaac.
Johnson & Manson.
Jeanemand & Co.
B. Jahrens.
Harriet Johnson.
C. W. Kallender.
Dr. E. Kampmann.
Joseph Larrieu.
M. Lamason.
C. L'Hote & Co.
Edward Lischy.
Lebenisse & Dahle.
T. Lafon.
G. Lassus.
Lyons & Co.
Mr. Montesse & Co.
A. F. Manion.
J. Mann.
F. Moore.
J. G. Montoro, curator.
Chas Mosten. Succ. de
Philip McCabe.
Lucien Mallet.
A. Moy.
Dr. J. Mercier.
Michael Medlicer.
Morton & Ball.
A. O'Keefe & Co.
J. Pinlo.
Miss Anna Perigue.
H. Pedero.
H. Frederix.
A. Pallacio.
J. Pinlo.
A. Gualme Fils.
R. Meyer & Co.
J. Rogers.
J. Rochon.
C. Reynaldi.
Succession de Ste Amet.
Bernard.
F. Baldon.
F. Bross.
Louis Bauer.
E. Beltran.
B. E. Barlado.
W. Alexandre Bosse.
J. A. Bernasconi.
Cumagerie & Lambert.
Y Calloway, agent.
Y. Cave.
Francois Carrere.
Cassidy & Miller
P. Casey.
N. Connell.
L. Charest.
Hermann Curtius.
John O'Connard.
Dubois & Lamaniere.
J. Dussenne.
A. Delamotte.
J. G. Denis.
De Ridder Hart & Co.,
Gregor Degan.
G. M. Dell.
M. T. Ducros.
De Salis Gaston Gême.
Manuel Elliott.
Florian Flanagy.
Foley, Cooper & Co.,
A. Fusich.
Charles Fits.
M. Falkel.
E. C. Feimour.
G. R. Pinsley.
Joseph Ungenheimer.
Generally & Allex.
J. Grunchy.
Fred Gibbs.
Miss Armide Guivrad.
Howard Gorman.
T. Garidel.
Herman & Vignes.
George How, M. D.,
R. Hirsch.
Miss Henry Hébert.
Joseph Aycock & Co.
J. Hoffman.
J. M. Justinian.
F. Jaufreid.
Emile Jacob.
Kandig & Co.
Antoine Lesmonest.
E. Lapice.
M. Lyonnais.
La. Equit. Life Ins. Co.
Lang & Bernheimer.
Miss E. B. Lemarie.
La. Ice Manufact. Co.
Peter Lauzin.
Charles Magnon.
J. Magnon.
J. Musgrove, agent.
C. M. Mathews.
Maignes & Laborde.
J. Manuel.
T. Mahoney.
Orville Mozigny.
F. Magnan.
H. Mahn.
Nicolas Nivette.
Frank Oberhauser.
J. D. Ogden executeur
S. F. Pomely, agent.
Pritchard & Beckham.
Perkins, Burgess & Co.
S. F. Packard.
B. Piffet.
Planters' Cotton Press
S. Rahnes.
J. Rovtore.
Miss Ann Saran.
William Sweets.
Southern Rosin Cutters
Agen.
Sweet Sober & Dryer.
E. F. Schneider.
Schneider & Zaharbier.
J. Siegfried & Co.
J. Sweet.
J. F. Stewart, trésorier.
P. Sentist.
C. E. Singleton.
Alfred Shaw.
Southworth Sh.
R. A. Tenas & Co.
R. A. Tyler.
M. A. Tyler.
Peter Tarascon.
Charles Valerin.
Jules Vian.
Wm. White, Sol. de
Williams & Moody.
R. Wheeler.
H. B. White.
L. Zell & Co.

14 sept—13 4,21,28—18,25 oct

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Will S. Woodcock vs Mosman & Chauvenet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,972—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, No 62 rue Carondelet, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, de la propriété en question décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet désigné sous le numéro 413, borné par les rues Esplanade, Lopez, Lopez, Washington et Guyane, sur un demi de Louis H. Pilié, acquis de la ville en date du dix août 1881, annexé à l'acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, et desquels mesurant, laquelle portion de terre est composée des lots ci et dix et dix et A, et mesure comme suit : quatre-deux pieds trois pouces et trois lignes de façade rue Esplanade ; vingt-trois pieds huit pouces et deux lignes de façade rue Lopez, et cent soixante-un pieds dix pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles, et cent dix pouces de profondeur sur une ligne parallèle à la rue Washington, et s'étendant vers la rue Guyane et s'étendant vers la rue Lopez, et cent dix-huit pieds trois pouces et une ligne parallèle à la rue Lopez, et s'étendant vers la rue Esplanade ou le point de départ.

Propriété acquise par Mme Rousset, défenderesse, de Voltaire Clarke, par acte pardevant Marcel T. Ducros, notaire, le 20 janvier 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 sept—8 13 20 27—4 8 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de bâtisses et améliorations situées au West End, ensemble avec le bail de valeur pour le terme non expiré.

Michael T. Carroll vs. Daniel Wilson, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 21,893—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Ascan Arende, rue Magazine entre Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Dix certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville et désignés comme étant numéros en à cause indistinctement dans l'état numéro 523 borné par les rues Urquhart, Clouet, Piety et Prom. Lesquels dits lots sont les mêmes que ceux acquis de Mme Marie Bellechasse, indigène par les numéros deux, trois, quatre, cinq, six, douze, treize, quatorze, quinze et seize sur un plan dressé par G. T. Dunbar, voyer, le 21 janvier 1880, et déposé pour référence en l'étude de William Christy, alors notaire en cette ville, les dits lots numérotés deux, trois, quatre et cinq mesurant chacun vingt-sept pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent soixante-quatre pieds deux pouces et deux lignes, et le lot numéro six mesurant vingt pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur vingt pieds de large en arrière le long de la ligne du lot numéro cinq ; le tout numéro deux à une profondeur de cent quarante-trois pieds neuf pouces et sept lignes sur le côté du lot numéro un et cent quarante-trois pieds dix pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro trois ; le lot numéro trois a une profondeur de cent quarante-trois pieds dix pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro quatre et cent quarante-trois pieds huit pouces et une ligne sur la ligne de derrière pareille ; le lot numéro quatre a une profondeur de cent quarante-trois pieds huit pouces et sept lignes sur le côté du lot numéro trois et cent quarante-trois pieds dix pouces sur la ligne du lot numéro cinq ; et le lot numéro cinq a une profondeur de cent quarante-trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro quatre et cent quarante-trois pieds cinq pouces et quatre lignes sur la ligne de derrière pareille.

Le terrain No six mesure trente-un pieds neuf pouces de façade rue Montégut ; la même étendue à l'arrière, sur une profondeur de 145 pieds 9 pouces et 5 lignes sur la ligne du terrain No. 7.

Les terrains Nos. sept, huit, neuf, dix et onze mesurent trente-un pieds de face à la dite rue Montégut, sur les profondeurs suivantes : Le terrain No. sept a 142 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No. 8, et 145 pieds 1 pouce 7 lignes sur la ligne du terrain No. 9 ; le terrain numéro huit a 142 pieds 1 pouce sept lignes sur la ligne du terrain No. 7, et 142 pieds sur la ligne du terrain No 9 ; le lot numéro 9 a 142 pieds sur la ligne du lot numéro huit a 142 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne du terrain No. 10. Le tout conformément à un plan de Arthur Ble A. Morse, en date du 9 janvier 1884, annexé à l'acte d'achat de la dite propriété par le défendeur de J. F. de Belligmac, en août, pardevant Charles G. Andry, notaire, le 29 juin 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant aux lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
16août—16,23,30—6,13,17septembre

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Alfred Marchand.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 21,854—En vertu d'un writ de fieri facias ; vigari me adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, No 62 rue Carondelet, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet désigné sous le numéro 413, borné par les rues Esplanade, Lopez, Lopez, Washington et Guyane, sur un demi de Louis H. Pilié, acquis de la ville en date du dix août 1881, annexé à l'acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, nota